

REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE
Union - Discipline - Travail



N°007/CNP/SG

COMMUNIQUE DU CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE (CNP)

Le Collège des Conseillers du Conseil national de la presse (CNP), réuni en sa 1^{ère} session extraordinaire de l'année 2016, le mercredi 25 mai dernier, a constaté que le site d'information **Koaci.com** avait annoncé que l'accident du tir de sommation dont une balle a atteint mortellement un adolescent à Assinie, s'était déroulé devant « la résidence » du Président de la République dans cette localité.

Cette information qui s'est révélée fautive, a été reprise par le bihebdomadaire **VIP Mag** et a appelé à des commentaires dans le quotidien **LG Info**, commentaires contenant des incitations à la xénophobie, à la révolte et à la haine raciale.

Délibérant sur ces faits en sa session, le CNP a pris les décisions suivantes :

- Un blâme pour le site Koaci.com et l'hebdomadaire **VIP Mag**
- Une suspension de parution de six (6) jours ouvrables pour le quotidien **LG Info**
- Une suspension d'écriture d'un (1) mois pour le journaliste **Simplice Allard** alias **G. Vacouh**, auteur de l'article, avec retrait subséquent de sa carte de journaliste professionnel

Les entreprises de presse **Les Editions Le Réveil**, editrice du bihebdomadaire **VIP Mag**, **Cyclone SARL**, éditeur du quotidien **LG Infos** et le journaliste **Simplice Allard** alias **G. Vacouh**, disposent chacun en ce qui le concerne, d'un délai de trente (30) jours, à compter de la notification de la décision, pour exercer un recours devant la Juridiction Administrative compétente.

Fait à Abidjan, le 1^{er} juin 2016

**Pour le CNP
Le Président**

**Conseil National
de la Presse**
BP V 106 Abidjan
Le Président
Raphaël LAKPE

CONSEIL NATIONAL DE LA PRESSE

Siège : COCODY - LES DEUX PLATEAUX - 1^{ère} tranche Villa N° 224 bis
BP V 106 Abidjan - Tél : 00 (225) 22 40 53 53 / Fax : 22 41 27 90
E mail : conseilnationaldelapresse@yahoo.fr Site Web : www.lecnp.ci